

Traitement des erreurs matérielles, découvertes lors des travaux d'adaptations sur le projet de PAP QE suite aux divers avis et réclamations suivant art.30 loi ACDU et non-thématisées dans ces derniers**Nombre maximal de niveau pleins admissible au „QE6 d'activités économiques“**

Le nombre maximal de niveau pleins à appliquer dans le QE6 avait été fixé à 3 et a été retenu ainsi dans le tableau synoptique des règles applicables au QE6 :

Art. 9.3. Nombre de niveaux hors-sol et sous-sol des constructions	- Maximum trois niveaux pleins. - Nombre de niveaux sous-sol, autorisé, libre.
--	---

Le texte de l'art. 9.3.1 parle cependant de niveaux et non pas de niveaux pleins :

Art. 9.3. Nombre de niveaux hors-sol et sous-sol des constructions

Art. 9.3.1. Le nombre maximum de *niveaux* est de trois.

Le terme « niveau » n'est pas adapté à la demande de construire 3 niveaux hors-sol et engloberaient également les niveaux à construire en sous-sol.

Proposition du Collège échevinal pour l'adaptation du projet PAG :

Il est donc proposé de modifier l'article 9.3.1 afin de permettre la construction de 3 niveaux pleins :

Art. 9.3. Nombre de niveaux hors-sol et sous-sol des constructions

Art. 9.3.1. Le nombre maximum de *niveaux* est de trois niveaux pleins.